
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

13 MAI > 26 MAI 2025

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(5 articles)



mercredi 14 mai
2025

La Filoche présente son nouveau cycle : « Quartier libre » (442 mots)

La Filoche va entrer dans sa saison estivale avec « Quartier libre ». Un programme destiné à « valoriser le territoire, sortir des murs de la Filoche...

Page 6



jeudi 15 mai 2025

La Geek Industries lance une 2e édition de sa convention Geekopolis (475 mots)

Forte du succès de l'édition 2024 de Geekopolis, sa convention pop culture, Geek Industries (cf. encadré) déploie une nouvelle édition le samedi 17...

Page 7



dimanche 18 mai
2025

Une matinée pour découvrir le coworking de Station 7 (228 mots)

Depuis novembre, Station 7, espace de travail partagé, est installé dans les locaux de la pépinière d'entreprises du centre Ariane, à Neuves-Maisons....

Page 9



jeudi 22 mai 2025

Le Festivélo'MM fait son retour au lac de Messein le 24 mai (379 mots)

Le vélo est à l'honneur une nouvelle fois cette année avec la nouvelle édition de Festivélo'MM. Le grand rendez-vous consacré au vélo, organisé par...

Page 10



vendredi 23 mai
2025

Une série d'animations pour explorer la richesse de la nature (311 mots)

Dans une démarche engagée de protection de l'environnement, la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) lance une série d'animations nature, à...

Page 11

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(9 articles)



dimanche 18 mai
2025

Regroupement de deux collèges : les enseignants de Ferry mobilisés (486 mots)

Banderole et distribution de tracts des enseignants, lundi, aux abords du collège Jules-Ferry. En cause, une rumeur : « Le conseil départemental...

Page 13



dimanche 18 mai
2025

Espaces naturels sensibles : une parcelle préemptée (328 mots)

Lors de la dernière séance, le conseil municipal a validé douze délibérations. Parmi elles, la décision modificative n°01/2025 a été adoptée,...

Page 15



lundi 19 mai 2025

Un nouveau nom pour le city park, en hommage à un jeune décédé (503 mots)

Les élus municipaux ont autorisé, avec quatre abstentions dans les rangs de l'opposition, la vente d'une remorque acquise en 2021 pour 3 685 €,...

Page 16



mardi 20 mai 2025

Les subventions attribuées (183 mots)

Réunion du conseil municipal, il a été validé ► La mairie a fait valoir son droit de préemption sur la vente de la parcelle P. Brune rue de la...

Page 18



mardi 20 mai 2025

Le conseil municipal au chevet de la rue Aristide- Briand (306 mots)

Le conseil municipal de Neuves-Maisons a adopté à la majorité plusieurs délibérations majeures, portant sur le réaménagement urbain et le soutien aux...

Page 19



jeudi 22 mai 2025

Quatre emplois saisonniers pour renforcer la base nautique cet été (452 mots)

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, ce lundi soir. En ouverture, les élus ont procédé au tirage au sort des jurés d'assises, une...

Page 20



samedi 24 mai 2025

Budget, impayés et fiscalité au menu du conseil municipal (348 mots)

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a procédé à l'examen des demandes de subventions associatives. Le maire, Rémi Maniette, a précisé...

Page 21



lundi 26 mai 2025

Lecture et tisanes (114 mots)

Invité par les deux bénévoles de la Médiathèque, Raphaël Prost (La Filoche) est venu, le temps d'un après-midi, installer son petit laboratoire...

Page 22



lundi 26 mai 2025

Indésirable à Messein, la Broc'N'roll déménage à Maron (749 mots)

Page 23

ACTUALITÉS DIVERSES

(1 article)



mardi 20 mai 2025

Réseau suburbain : sept nouveaux bus pour 3 millions d'euros (715 mots)

Avec treize ans de moyenne d'âge et près de 800 000 km au compteur, les bus assurant la liaison Sel en Vermois-Grand Nancy au départ de Dombasle...

Page 26

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE
ET MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

La Filoche présente son nouveau cycle : « Quartier libre »

Ce vendredi 16 mai, la Filoche inaugurera son nouveau cycle « Quartier libre ». Un programme qui fait la part belle aux lieux autres que la salle de spectacle.

La Filoche va entrer dans sa saison estivale avec « Quartier libre ». Un programme destiné à « valoriser le territoire, sortir des murs de la Filoche et aller à la rencontre des communes de Moselle et Madon, » expose le conseiller communautaire Richard Renaudin, vice-président aux finances et à la culture. « Quartier libre, c'est un mélange des genres, une large ouverture sur des offres culturelles variées pour susciter une participation de l'enfance à l'âge très adulte. »

Molière sur le carreau de la mine

Focus sur ce programme. Invité d'honneur : Molière, dont « Le Mariage forcé » sera joué sur le carreau de la mine le 21 juin par la compagnie 800 litres de paille. Une première !

Autre pièce de théâtre « délocalisée », « Classe verte » sera présentée devant la salle polyvalente de Maron par la compagnie Robert et moi le 2 juillet. En extérieur encore, le marché de Moselle et Madon en musique sur la place de la Filoche ou la séance de cinéma en plein air à Bainville. À l'affiche, le film d'animation

Migration. Et comme chaque été, « Lire en short, jouer en tongs, geeker en bob » dans plusieurs communes différentes.

Côté musique, le 3 juin, la chanteuse multiculturelle Kawthar Meziti entraînera, en partenariat avec l'Autre Canal, sur les deux rives de la Méditerranée.

Musiques et journée nature

Et le 7 juin, les élèves de l'école de musique E3M investiront en happenings tous les espaces de la Filoche. Artistes en herbe, des enfants réaliseront une « exposition idéale » en atelier le 21 mai.

Autre événement phare de ce cycle estival, la journée nature du samedi 7 juin et ses nombreux stands, jeux et animations : entre autres un nouveau service d'échange de graines, une conférence participative avec un spécialiste du jardin botanique, une initiation au Tatki Zomé, technique ancestrale japonaise d'impression végétale.

Et toujours, les rendez-vous habituels : expositions, ateliers

multimédias, soirées jeux, soirées musique place Stein.

La Filoche inaugurera ce nouveau cycle **vendredi 16 mai dès 18 h**, avec à 19 h, le spectacle d'humour noir Room Service de la compagnie O quel dommage (sur réservation).

« Le budget culture est important en Moselle et Madon, souligne Richard Renaudin. Il doit permettre aux habitants de se libérer. 3 500 personnes sont abonnées, mais la fréquentation va au-delà. » ■



Thomas Zix, chargé de communication, Juliette Marchal, responsable de la programmation et Richard Renaudin, vice-président communautaire à la culture, présentent la brochure du cycle Quartier libre concocté collégialement avec l'équipe de la Filoche.

Inscriptions : par téléphone 03 83 50 56 60 ou sur le site Internet www.la-filoche.fr





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

La Geek Industries lance une 2e édition de sa convention Geekopolis

L'association Geek Industries reconduit sa convention pop culture Geekopolis au gymnase Annie-Villa de Neuves-Maisons, avec une édition enrichie en animations et en invités, et toujours gratuite. Objectif affiché : attirer 500 visiteurs.

Forte du succès de l'édition 2024 de Geekopolis, sa convention pop culture, Geek Industries (cf. encadré) déploie une nouvelle édition **lesamedi 17 mai**, au gymnase Annie-Villa à Neuves-Maisons, avec 25 exposants, soit 10 de plus que l'an dernier.

Stands et entrée sont gratuits. « Mais on propose une cagnotte. Les dons nous permettront de maintenir la gratuité de Geekopolis et de nos tournois de jeux vidéo, comme celui de février, » précise Lalie Gossot, responsable communication de l'association. « Car la culture doit être accessible à tous, quel que soit l'âge, en Moselle et Madon. »

Un programme riche et varié

Le programme est attractif : outre un quiz de la Filoche, un concert final réunira Métanoia (groupe local mêlant rap, rock et métal) et Mister Syd (le président de Geek Industries) qui interprétera ses propres compositions.

Les visiteurs pourront également rencontrer un invité de marque : Donald Reignoux, le comédien qui double les voix

de Spiderman, Titeuf ou encore Harold.

« Nous avons de la chance, car, ce même week-end, il y a la Metz'Torii. David y va, mais seulement le dimanche pour être avec nous samedi », se réjouissent les jeunes geeks.

Nouveaux stands et animations conviviales

Ils annoncent aussi des stands originaux : bougies, colliers à thème, buvette, pizzas, parking et tombola gratuits. Sans oublier les barbes à papa de leur partenaire Sylvie Krynski, présidente de « J'aime ma Ville, je l'anime ».

Serein, le président calcule : « L'an dernier, on a eu 365 visiteurs, cette année, on en vise 500. »

Zoom sur la Geek Industries

L'association chalinéenne, basée au LEMM, place des tricoteries, est soutenue par les animateurs ados de Moselle et Madon (Mathieu Gérard, Quentin Karczewski, Élodie Jouan et Pauline Toussaint), par la Filoche, le CIAS et l'école de musique E3M. Depuis la dernière convention, elle s'est étoffée et structurée. Elle a son compte

bancaire, réseaute, affiche chez les commerçants. « On s'est inscrit à Junior Association, un collectif qui nous accompagne pour l'administratif », précise Lalie Gossot.

Pour collecter des fonds, l'association a répondu à un appel à projet de la MSA et a remporté le 4e prix de 500 €. Elle va présenter le projet Geekopolis à la CAF afin d'obtenir une subvention. « Et l'équipe reste active malgré les examens et le bac », souligne le président, Sydney Colette.

Autres membres du bureau : Antoine Thouvenot vice-président, Sacha le Bihan secrétaire, Soledad Morasso trésorière, Lalie Gossot, responsable communication, et Maël Benigna. ■



Le bureau de la Geek Industries presque au complet : Maël Benigna, Soledad Morasso, Lalie Gossot, Quentin Karczewski, Sydney Colette et Antoine Thouvenot.



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—NEUVES-MAISONS

Une matinée pour découvrir le coworking de Station 7

Depuis novembre, Station 7, espace de travail partagé, est installé dans les locaux de la pépinière d'entreprises du centre Ariane, à Neuves-Maisons. Ce lieu, géré par le Pays Terres de Lorraine, proposera une matinée découverte mardi 10 juin.

L'objectif est de faire connaître les services proposés par la pépinière et l'espace coworking. « Pour être plus visibles, attirer de nouvelles personnes et présenter les services de la pépinière et de l'espace coworking », précisent Erika Berchier, chargée d'accueil, et Mathilde Gobetti, chargée de mission.

Le programme débutera à 8 h 45 par un temps d'accueil,

suivi d'un jeu brise-glace et d'une présentation des dispositifs. Les participants pourront ensuite tester les postes de travail en open space durant deux heures et demie. Ces derniers sont équipés d'une connexion internet par fibre optique et donnent accès aux espaces communs.

Station 7 comprend également un parking et permet des échanges entre travailleurs indépendants et entreprises hébergées au centre Ariane.

La pépinière d'entreprises du centre Ariane héberge actuellement une vingtaine de sociétés de moins de quatre ans. Ces dernières louent des bureaux à loyer modéré et bénéficient de services mutualisés :

salles de réunion, espaces communs, réception de colis, caisiers et douches. ■



Il sera possible de découvrir et tester l'espace de coworking le 10 juin prochain .

Mardi 10 juin, 8 h 45, centre Ariane, Neuves-Maisons, inscription : 03 83 15 67 00, developpement@terresdelorraine.org.





SORTIR—MOSELLE-ET-MADON

Le Festivélo'MM fait son retour au lac de Messein le 24 mai

Festivélo'MM revient le samedi 24 mai au lac de Messein pour un après-midi d'animations ludiques et pédagogiques autour du vélo, ouvert à tous les publics. Deux journées seront ensuite dédiées aux scolaires.

Le vélo est à l'honneur une nouvelle fois cette année avec la nouvelle édition de Festivélo'MM. Le grand rendez-vous consacré au vélo, organisé par la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM).

Ce festival convivial et familial se tiendra le samedi 24 mai de 14 h à 18 h, autour du lac de Messein : un cadre naturel, idéal pour allier sport loisir, détente et sensibilisation.

Nouvelle formule

Depuis plusieurs années, Festivélo'MM est un moment fort du territoire, rassemblant petits et grands, autour d'animations variées centrées sur la pratique du vélo et la découverte de la nature locale.

Les visiteurs pourront profiter d'un parcours aménagé jalonné de stands et d'activités, organisés sous forme de village, une nouvelle formule pensée pour favoriser les échanges et la participation.

Des animations pour tous

Jeux coopératifs, balades, pauses lectures en plein air, animations autour du vélo, stands d'information sur les mobilités douces mais aussi stands nature mettant en valeur les espaces naturels du territoire : il y en aura pour tous les goûts.

Un volet scolaire les 26 et 27 mai

Les ambassadeurs du tri de la CCMM seront également présents pour sensibiliser le public à l'importance du tri des déchets.

Festivélo'MM se veut intergénérationnel et pédagogique.

Ainsi, le lundi 26 et mardi 27 mai seront réservés aux scolaires, avec des temps forts autour de la sécurité routière et des ateliers de sensibilisation.

Une façon ludique et éducative d'initier les plus jeunes aux bons réflexes à vélo et à l'importance de préserver leur environnement.

Cette manifestation s'inscrit dans les politiques portées par la CCMM en matière de mobilité active et de valorisation du tourisme local, sous l'impulsion de Sandrine Lambert, vice-présidente en charge de la mobilité active, et de Benoît Sklepek, vice-président au tourisme.

Le 24 mai à pied ou à vélo, en famille ou entre amis, sera une occasion pour découvrir Festivélo'MM et fêter le plaisir de pédaler ou se balader dans un cadre naturel. ■



Festivélo'mm sous l'impulsion de Sandrine Lambert, vice-présidente en charge de la mobilité active, et de Benoît Sklepek, vice-président au tourisme.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MOSELLE ET MADON

Une série d'animations pour explorer la richesse de la nature

La communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) propose une série d'animations gratuites pour sensibiliser petits et grands à la richesse de la biodiversité locale. Un programme varié s'étendra de mai à septembre, avec des balades, des rencontres et des découvertes naturelles. Le premier rendez-vous dimanche.

Dans une démarche engagée de protection de l'environnement, la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) lance une série d'animations nature, à destination de tous les habitants du territoire.

L'objectif : sensibiliser à la richesse de notre patrimoine naturel, et notamment à celle de l'Espace naturel sensible (ENS) du plateau Sainte-Barbe.

La programmation, riche et variée, s'étendra tout au long de l'été, jusqu'au mois de septembre. Au cœur de cette initiative : des balades, des découvertes de sites naturels méconnus, et des temps d'échange avec des spécialistes du territoire.

Premier rendez-vous à Chavigny

Le premier rendez-vous est dimanche 25 mai avec l'animation « À la découverte des trésors du ruisseau ». Elle se déroulera dès 10 h au Fond de Renonvaux, à Chavigny.

L'occasion pour petits et grands de s'immerger dans la biodiversité des ruisseaux du territoire, souvent ignorés, mais pourtant essentiels à l'équilibre de notre écosystème local.

Une programmation estivale variée

Tout au long de l'été, une dizaine de rendez-vous seront proposés avec des balades au plateau Sainte-Barbe, la découverte de la faune et de la flore locales, des animations thématiques et des rencontres avec des passionnés de nature...

Des moments uniques à partager en famille, entre amis ou

en solo. Les animations sont gratuites, mais les enfants doivent impérativement être accompagnés d'un adulte. ■



Les élus impliqués dans la préservation des espaces naturels de Moselle et Madon présentent l'affiche de l'agenda des animations nature.

Pour participer, l'inscription est obligatoire auprès de la CCMM au 03 83 26 45 00. Plus d'informations sur le programme complet : www.cc-mosellemadon.fr



COMMUNES MOSELLE
ET MADON



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—NEUVES-MAISONS

Regroupement de deux collèges : les enseignants de Ferry mobilisés

Une rumeur sur un regroupement des collèges à Neuves-Maisons a déclenché la colère des enseignants de Jules-Ferry. Mais, justifient les élus, « aucune décision n'avait été prise ».

Banderole et distribution de tracts des enseignants, lundi, aux abords du collège Jules-Ferry. En cause, une rumeur : « Le conseil départemental voudrait imposer, dans la précipitation, le regroupement des deux collèges de Neuves-Maisons, l'AEIM de Saint-Nicolas-de-Port et une école de musique intercommunale dans la future Cité inclusive. »

Les professeures Renaux et Pasté, déléguées syndicales FO et SNES-FSU du collège Jules-Ferry, s'insurgent : « Jusqu'à présent, seul le transfert du collège Callot était prévu. Mais nous apprenons que Jules-Ferry est concerné aussi ! Le collège regroupé deviendrait le plus grand du département, avec 850 à 900 élèves à l'horizon 2030. »

Pour les deux responsables, pas question de quitter le bâtiment de la place Poirson. « Il faut voir l'intérêt des élèves avant tout. Ils travaillent actuellement en toute sécurité dans un climat apaisé, le personnel les connaît et peut prendre en compte leurs besoins spécifiques. Ce qui ne serait pas le cas dans le collège géant de la Cité inclusive, sans

compter les passages continus vers l'IME et les répétitions de l'école de musique. »

Autre point qu'elles avancent : « On risque un développement du harcèlement, du racket, une sécurité aléatoire et des suppressions de postes d'enseignants. »

Projet rapidement abandonné

Cependant, leur grogne n'aura pas fait long feu : elles apprennent le lendemain que le Département abandonne le projet de fusion avec Jacques-Callot. Une nouvelle menant à l'apaisement des tensions.

Son de cloche tout à fait différent chez le président de la communauté de communes, Filipe Pinho, et le maire de Neuves-Maisons, Pascal Schneider, également conseiller départemental chargé des finances. « Il n'y a pas de polémique. Aucune décision n'avait été prise au Département sur une fusion des deux collèges dans la Cité inclusive, juste une pré-étude pour sonder le ressenti des équipes pédagogiques. Ses résultats ne permettent pas de continuer dans cette voie. On a précipité

l'info, mais la décision était déjà prise, elle repose sur les envies des équipes pédagogiques. »

« La Cité inclusive offrira un grand confort de scolarité qui aurait pu être partagé entre tous les élèves au titre de l'égalité des chances », déplorent cependant les élus. Les effectifs dans le département baisseront de 15 % d'ici l'ouverture, prévue en 2028 ou 2029. « Mais il n'y aura pas de retour en arrière possible. »

Une cuisine centrale à la Cité Inclusive, sur l'ex site de l'INRS

La cité Inclusive abritera dans ses locaux une cuisine centrale, qui alimentera les écoles et les collèges de Moselle Madon avec des produits locaux, notamment cultivés au Rondeau de Chaligny. ■



La présidente du Département, Chaynesse Khirouni, n'a pas souhaité créer une polémique au sujet de la fusion des collèges dans la Cité inclusive. Suite à l'opposition des enseignants,



Espaces naturels sensibles : une parcelle préemptée

Réuni récemment, le conseil municipal a validé douze délibérations portant notamment sur des ajustements budgétaires, un nouveau contrat d'énergie, des acquisitions foncières et la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données.

Lors de la dernière séance, le conseil municipal a validé douze délibérations. Parmi elles, la décision modificative n°01/2025 a été adoptée, modifiant le budget primitif 2025, lequel s'élève désormais à 1 174 867,92 € en section de fonctionnement et à 852 562,02 € en section d'investissement.

Un ajustement budgétaire de 422,41 € a été voté au sein de la section « investissements – dépenses », afin de financer l'acquisition de panneaux de signalisation.

Le contrat de fourniture de gaz naturel pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2029 a été attribué à l'entreprise Engie SA, dont l'offre a été jugée la plus avantageuse. Ce contrat couvre cinq sites communaux : la mairie, la salle socio-éduca-

tive et culturelle, les ateliers techniques, les écoles élémentaires et la maternelle.

Concernant la protection des données, le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire à signer une convention avec le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle. Ce dernier est désigné auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) comme délégué à la protection des données (DPD) de la commune.

Plusieurs cessions de parcelles communales et de talus ont été validées. Elles concernent Marco Nonne, Marty Nonne, Romuald Roches et Caroline Caré, ainsi que Hadda et Abel Al-Atrash. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs et l'étude Acto Notaires rédigera les actes.

Le conseil municipal a également approuvé le programme d'actions 2025 de l'Office national des forêts, sur la base d'un devis estimatif de 1 780 € hors taxes.

Enfin, la commune a décidé de préempter, au titre des espaces naturels sensibles, la parcelle cadastrée AD-712 d'une superficie de 605 m², actuellement propriété des consorts Blondin. ■



Plusieurs points à l'ordre du jour ont été approuvés par les élus.
Photo Lionel Vadam





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—CHALIGNY

Un nouveau nom pour le city park, en hommage à un jeune décédé

Le conseil municipal a validé plusieurs décisions, dont la vente d'une remorque inadaptée, l'achat d'un tracteur neuf et la mise en location d'un appartement communal. Un hommage sera rendu à Gabin Roche, décédé brutalement à l'âge de 16 ans.

Les élus municipaux ont autorisé, avec quatre abstentions dans les rangs de l'opposition, la vente d'une remorque acquise en 2021 pour 3 685 €, aujourd'hui jugée inadaptée au transport de la tondeuse. Elle sera revendue pour 2 800 €.

Dans la foulée, le conseil a débattu de l'achat d'un tracteur neuf destiné à remplacer un modèle datant de 1972, toujours en service auprès des agents techniques. Le choix de la majorité s'est porté sur un modèle avec chargeur au prix de 79 497 € TTC.

Les élus d'opposition ont plaidé pour un achat d'occasion, assorti d'une tondeuse routière homologuée. Selon eux, le coût global de ces deux équipements resterait inférieur au montant engagé pour l'achat neuf.

Le conseiller délégué à l'environnement a répondu que « l'option tracteur d'occasion a déjà été évoquée, mais son prix ne présenterait que peu de différence avec l'achat neuf envisagé, qui bénéficiera d'une remise par le vendeur et de la récupération de la TVA en 2026,

ainsi que d'une garantie de 5 ans minimum. »

L'achat a été validé, les élus d'opposition votant contre. Il sera financé par un emprunt de 50 000 € sur 7 ans et une subvention versée par le syndicat départemental d'électricité pour des travaux d'éclairage public récemment réalisés.

Échange foncier

Un échange de parcelles entre la mairie et un particulier a été approuvé, bien que contesté par les élus de l'opposition qui ont exprimé leurs doutes sur l'intérêt de l'opération pour la collectivité.

Par ailleurs, les acquisitions foncières réalisées par la commune chemin de Courberaie, lors de son élargissement, ont été régularisées.

École

L'unanimité a été obtenue pour la mise en location d'un appartement communal vacant, situé à l'école du Mont. Il s'agit d'un logement de trois pièces d'une surface de 56 m², qui sera loué 400 € par mois. Le conseil a également validé la mise en place d'un espace numérique

de travail dans les établissements scolaires de la commune.

City park

Le city park communal portera désormais le nom de Gabin Roche, décédé brutalement à l'âge de 16 ans en novembre dernier. Cette décision, prise à la demande de ses parents et avec l'approbation du conseil municipal des jeunes, a été votée à l'unanimité.

Décès

Triste nouvelle concernant les anciens occupants ukrainiens de l'appartement reloué au-dessus de l'école. La famille de réfugiés ukrainiens, qui avait été logée dans l'appartement est retournée en Ukraine en avril. La fillette du couple, gravement malade et soignée au CHU, avait demandé à revoir sa grand-mère restée au pays.

L'annonce du décès de la petite fille est parvenue au conseil municipal le soir de la réunion, suscitant une vive émotion. ■



DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

Les subventions attribuées

Réunion du conseil municipal, il a été validé

► La mairie a fait valoir son droit de préemption sur la vente de la parcelle P. Brune rue de la Maladrie. Celle-ci présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain et de développement résidentiel.

► Le marché complémentaire pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage du projet intergéné-

rationnel s'élève à 24 075 €HT. De même, l'avenant N° 2, pour les travaux de démolition et gros œuvre réalisés par l'entreprise Chevrier travaillant sur le projet intergénérationnel, a été signé pour un montant 24 600 € HT.

Pour les travaux de la rue de Mirecourt, le marché est attribué à la Société Sefida, de Villers-lès-Nancy.

► Les adhésions à la LPO (Ligue pour la protection des

oiseaux) et Spigest (association synergie plantes invasives du Grand Est) sont actées.

Les subventions ont été attribuées comme suit : anciens combattants, 600 € ; ARPA, 1 500 € ; badminton, 500 € ; Créa Passion, 300 € ; Familles rurales, 2 000 € ; FCRF2M, 800 € ; Flav danse, 400 € ; HBCFFR, 4 500 € ; L'Atelier, 300 € ; tennis de table, 600 € ; Traits vivants, 500 € ; Flam 54, 250 € ; USEP, 150 €. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—NEUVES-MAISONS

Le conseil municipal au chevet de la rue Aristide-Briand

L'aménagement urbain a tenu une large place lors de la dernière réunion du conseil. Le projet de réaménagement de la rue Aristide-Briand et de son entrée de ville est lancé.

Le conseil municipal de Neuves-Maisons a adopté à la majorité plusieurs délibérations majeures, portant sur le réaménagement urbain et le soutien aux dynamiques citoyennes.

En ouverture de séance, les élus ont validé une modification en section d'investissement portant sur un montant de 254 484 euros. Initialement allouée au projet Jean-L'Hôte, reporté, cette enveloppe sera désormais réaffectée à la réhabilitation de la rue Aristide-Briand, marquant une révision des priorités communales en matière d'aménagement.

Dans la continuité de cette première décision, une seconde

délibération a autorisé le maire à solliciter les partenaires financiers pour accompagner le projet de réaménagement de la rue Aristide-Briand et de son entrée de ville. Cette étape inclut le lancement des études pré-opérationnelles, le recrutement de cabinets de maîtrise d'œuvre ainsi que la programmation des travaux à venir.

Subvention pour un concours

Sur le volet citoyen et mémoriel, le conseil a approuvé l'attribution d'une subvention de 60 euros destinée à soutenir le concours national du prix de la Résistance et de la Déportation. Cette initiative vise à sensibiliser et impliquer les jeunes Néodomiens autour des va-

leurs de mémoire et d'engagement.

Dans une logique d'urbanisme cohérent, les élus ont validé un échange de parcelles avec M. Simonin, dans le cadre de la création d'une liaison entre le futur quartier de logements pour seniors, rue du Puisot, et la rue de la Justice. Les frais de géomètre seront intégralement pris en charge par la municipalité.

Enfin, le conseil municipal a entériné la titularisation de trois agents du service entretien, dans le cadre de la politique municipale de réduction des emplois précaires, renforçant ainsi la stabilité de l'emploi public local. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MESSEIN

Quatre emplois saisonniers pour renforcer la base nautique cet été

Lors de sa dernière réunion publique, le conseil municipal a validé plusieurs mesures portant sur la cession d'un terrain communal, le renforcement des effectifs estivaux à la base nautique, et l'attribution de subventions à des associations locales. Il a également entériné une convention de partenariat avec une structure de modélisme naval.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, ce lundi soir. En ouverture, les élus ont procédé au tirage au sort des jurés d'assises, une étape classique mais essentielle dans la participation citoyenne à la justice.

La séance a ensuite porté sur plusieurs points importants à l'ordre du jour.

Le conseil a approuvé à l'unanimité la vente d'une parcelle de terrain communale cadastrée AC 759, d'une superficie de 193 m². Désaffectée et déclassée du domaine public, cette parcelle sera cédée au propriétaire du 5, rue des Étangs, au prix de 5,50 € le m, soit un montant total de 1 061,50 €.

Les frais de notaire et de géomètre seront entièrement à la charge de l'acquéreur. Le maire a été autorisé à signer les actes nécessaires.

Convention avec une association de modélisme

Une convention a été adoptée entre la commune et l'association Marine modèle

club de Lorraine (MMCL), permettant à celle-ci d'utiliser la base nautique de Messein, située allée des Nautoniers, pour la pratique du modélisme nautique et l'organisation d'événements. Ce partenariat renforcera l'activité associative et l'animation du site. La signature de la convention a été validée à l'unanimité.

Contrats saisonniers à la base nautique

Pour faire face à l'accroissement de fréquentation de la base nautique pendant la période estivale, la création de quatre emplois saisonniers a été actée : trois postes à temps complet et un poste à temps partiel (27 heures hebdomadaires) seront recrutés à partir du 1^{er} juillet 2025.

Ces contrats à durée déterminée, d'une durée maximale de six mois, permettront d'assurer le bon fonctionnement du site.

Le conseil a également voté l'attribution des subventions pour 2025 aux associations de la commune ayant déposé un dossier complet.

Subventions aux associations

Ont été accordés : 600 € à Peinture et patrimoine lorrain, 3 300 € à Messein en fête, 500 € au Football club RF2M, 3 000 € à l'Association de pêche des étangs de Messein, 750 € à l'Association canine des Hauts du Clos et 100 € à Piccadily. Les associations Boule loisir, Forêt de Haye et Une Rose un espoir n'ont pas pu bénéficier de subvention en l'absence de dossier complet. Le conseil a rappelé que les associations subventionnées doivent impérativement transmettre leurs documents administratifs et financiers.

L'ensemble des décisions a été adopté à l'unanimité. ■



Quatre contrats saisonniers seront mis en place pour assurer le fonctionnement de la base nautique durant l'été. Photo Cedric Jacquot





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—MARON

Budget, impayés et fiscalité au menu du conseil municipal

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a procédé à l'examen des demandes de subventions associatives.

Le maire, Rémi Maniette, a précisé que seules les associations ayant déposé un dossier peuvent prétendre à un soutien financier, selon les projets présentés. Plusieurs échanges ont porté sur les montants accordés et sur le cumul éventuel entre soutien logistique et subvention.

Ainsi les subventions attribuées à l'unanimité sont : Bélier Meulson : 13 500 € + 5 000 € de prévisionnel et l'AFR : 2 100 €. La commune prend dorénavant en charge les frais de ménage d'un prestataire pour un montant d'environ 3 500 €. La subvention sollicitée de 1 000 € pour l'association Mets le son, organisatrice du festival La Palette et de 5 guinguettes, a recueilli 10 voix sur 13.

La subvention demandée par l'association Manapa a été portée à 100 € par 7 voix sur 13.

Le montant aux associations extérieures à Maron a été maintenu à 100 € pour : le Secours populaire, les Restos du cœur, l'ADMR les Mirabelliers et l'ASP (protection de la forêt de Haye). La subvention de 1 000 € demandée par Broc'N'Roll a été refusée au profit d'aides logistiques.

Reprise budgétaire du centre communal d'action sociale

Une délibération modificatrice a été adoptée concernant l'excentre communal d'action sociale. Le conseil a décidé d'intégrer les résultats de clôture 2024, s'élevant à 5 581,35 €, aux prévisions budgétaires pour 2025. Le résultat de fonctionnement reporté s'élèvera ainsi à 374 823,90 €.

Admission en non-valeur

Les communes se trouvent parfois face à des impayés qu'il est réglementaire d'enregistrer au niveau des pertes financières. Le montant s'élève à 4 598,23 €. L'ensemble du conseil municipal décide d'admettre en non-valeur le montant.

Vote du taux des taxes

Enfin, une modification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 a été adoptée. Les nouveaux taux sont les suivants : taxe foncière sur les propriétés bâties à 36,16 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties à 37,61 % et taxe d'habitation à 16,24 %. Cette hausse de 1 % par rapport à 2024 intervient après une baisse équivalente l'an dernier, sans toutefois revenir aux niveaux de 2023. ■





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—RICHARDMÉNIL

Lecture et tisanes

Invité par les deux bénévoles de la Médiathèque, Raphaël Prost (La Filoche) est venu, le temps d'un après-midi, installer son petit laboratoire végétal dans les locaux de la bibliothèque locale. Au milieu des livres, il a pris le temps de présenter diverses plantes (passiflore, hysope, mauve, camomille), et les secrets et vertus

propres à chacune ainsi que le processus à respecter pour réussir une infusion dans les règles de l'art.

Bien entendu, la dégustation des différentes tisanes a accompagné la lecture de contes et histoires autour des plantes sauvages. Un bel après-midi de partage, tout en senteurs ! ■



Des règles précises à respecter pour réussir une bonne infusion.





Indésirable à Messein, la Broc'N'roll déménage à Maron

Petite institution locale, la Broc'N'roll avait pris ses habitudes sur les rives de l'étang à Messein où affluaient des milliers de visiteurs. Mais cette année, le conseil municipal a rejeté le dossier, la jugeant trop gourmande. In extremis, une solution a été trouvée à Maron, mais l'organisateur ne décolère pas.

Lâché au milieu de nulle part. » Lâché et fâché, Angelo Chiariello, organisateur de la Broc'N'roll, lorsqu'il a été informé que, cette année, l'événement n'était plus le bienvenu à Messein.

Ce rendez-vous qui a réuni 3 500 personnes l'an passé, « en pleine pluie », et jusqu'à 6 000 visiteurs avant la Covid 19, avait pourtant ses habitudes au bord du plan d'eau, où cette brocante dédiée à l'univers musical, se singularisait par l'originalité de ses propositions.

« Et dès le mois de septembre, la mairie m'avait informé de la date retenue pour la 9^e édition. À savoir le 15 juin 2025. » Des conversations s'étaient engagées avec le maire, « qui n'avait mis aucune objection. »

L'organisation suivait donc son cours. Contacts pris avec les éventuels exposants, les premières inscriptions suivaient et les flyers étaient même déjà imprimés. « Un événement comme celui-ci, je ne peux pas attendre la dernière minute pour travailler dessus. À partir du moment où il y a un accord, on peut, et même on doit se lancer. Et c'est ainsi qu'on avait toujours procédé jusqu'à présent. »

Parallèlement, l'organisateur montait son dossier auprès de la municipalité de Messein, « parfaitement dans les délais puisqu'il faut compter trois mois entre la date de demande et celle de l'événement. »

Le jeu démocratique

Et ainsi fait, mi-mars, la demande officielle est soumise au conseil municipal. Mais là, mauvaise surprise. Retoquée. « Pourquoi ? Pas de réponse officielle. Lâché, je vous dis ! »

Pris de court, Angelo Chiariello s'adresse directement au conseil municipal, pour tenter de lever d'éventuels malentendus, et obtenir des explications. « Le maire m'a fait comprendre que j'en demandais trop, et que ça ne passait plus au conseil. Mais je voulais avoir le vrai fond de l'histoire. Seulement personne n'a daigné répondre à mes mails... »

Le maire Daniel Lagrange nous a confirmé néanmoins cet élément d'explication. « Angelo nous faisait des demandes de plus en plus importantes chaque année, et en plus pour une association qui n'est pas messinoise. » Messinoise, elle l'était quand il s'agissait des Bruits de Casserole. Mais quand l'événement a été relan-

cé après la Covid, c'est La Boîte à Caillon, association nancéienne, qui a pris le relais.

« Et puis 3 000 €, ce n'est pas rien pour une petite commune comme la nôtre », poursuit l'élu. « Et ça s'ajoutait à la mise à disposition d'un véhicule de barrière, de deux salles. Qui, en plus, n'étaient pas toujours rendues dans les horaires, et ça a agacé le conseil. Voilà, c'est le jeu démocratique. En plus, ça s'inscrivait dans un programme déjà conséquent en cette période pour notre village, avec la brocante, la fête de la musique, la fête du lac... »

Autant d'arguments que l'organisateur balaie. « Pourquoi ne me l'ont-ils pas dit ? Le maire m'avait dit : OK, mets 3 000 € dans ta demande, on verra si ça passe. Manifestement, ça n'a pas passé, mais dans ce cas qu'on en discute, plutôt que de tout rejeter à la dernière minute et de me laisser en plan ! Quant aux horaires non respectés, c'est faux. Cette façon de procéder est vraiment inacceptable. J'avais déjà 20 exposants inscrits à l'événement ! Ils n'évaluent pas un instant ce que ça représente de travail en amont, et ils jettent tout ça

par-dessus bord sans se poser de question. »

Maron à bras ouverts

Furieux, Angelo n'en pas moins repris son bâton de pèlerin. Et la chance a voulu qu'il trouve un nouveau terrain d'atterrissage à 6 kilomètres de là seulement. À Maron, dont l'adjoint aux animations s'est montré très réceptif à la proposition. « On en a parlé le lundi, le mardi le conseil municipal donnait son accord. »

La Broc'N'roll s'installera donc cette année sur l'aire de l'ancienne gare du village. Un

lieu qui associe salle polyvalente et grande terrasse herbeuse. Un lieu où le maire de Messein viendra peut-être faire un petit saut, « Et même avec grand plaisir, parce que moi, je l'aime bien, la Broc'N'roll. Je l'avais soutenue quand Angelo l'a relancée l'an passé, et je suis bien content qu'il ait trouvé où rebondir. » Seulement cette fois, ça se fera à Maron. ■



Angelo Chiariello « Pourquoi ne me l'ont-ils pas dit ? » Photo L.G.

par Lysiane Ganousse



ACTUALITÉS DIVERSES



Réseau suburbain : sept nouveaux bus pour 3 millions d'euros

Entamé en 2023, le plan de renouvellement de la flotte du réseau SUB entre dans sa phase 2. Les usagers des lignes 23 et 24 reliant le Pays du Sel et du Vermois au Grand Nancy en seront les principaux bénéficiaires. Quinze mois séparent la commande de la livraison de ces sept nouveaux bus, mais le Syndicat mixte des transports suburbains a tout prévu. Explications.

Avec treize ans de moyenne d'âge et près de 800 000 km au compteur, les bus assurant la liaison Sel en Vermois-Grand Nancy au départ de Dombasle peinent à remplir leur fonction...

Les usagers s'en sont d'ailleurs fait l'écho, notamment cet hiver, avec des absences de passage de bus couplées à des communications trop tardives de l'opérateur pour pouvoir se retourner. Conscient de la situation, le Syndicat mixte des transports suburbains a accéléré la phase deux de son plan de renouvellement du parc de bus.

Après une première livraison en 2023 à destination des secteurs du Bassin de Pompey (Lignes 10, 81, 82, 83, 84, 85), et la ligne 100 pour la communauté de communes de Moselle et Madon, une nouvelle commande de bus ordinaires (12 m de long) vient d'être officialisée.

Usagers « lésés »

Et à toute bonne nouvelle, une mise en situation communicationnelle. Elle s'effectuait au siège de l'opérateur, Keolis territoires nancéiens à Bouxières-aux-Dames. Le vice-président

du syndicat et maire d'Azélot, Christian Forget, contextualise alors l'urgence de la situation.

« On a accéléré de quelques mois notre projet. Le rôle des politiques c'est de servir. Notre réflexion n'est pas électoraliste mais bien de répondre et d'assurer un service aux usagers. Le retour des usagers mentionnait que l'on avait un matériel trop vieillot, qu'ils se sentaient lésés pour ce service de transport. La santé financière du Syndicat mixte permet d'assurer ce coût sans emprunt. Deux points me semblent importants : la transition écologique, car ces bus sont GNV (gaz naturel pour véhicules) et cet achat de sept bus fait considérablement baisser la moyenne d'âge du parc. » Elle sera en effet d'à peine trois ans, soit un pari sur l'avenir.

Pour l'ensemble du plan de renouvellement démarré en 2023, la région Grand Est a ainsi débloqué 3 millions d'euros, soit sensiblement l'équivalent de ce second volet d'investissement, comprenant sept bus estimés à 380 000 € pièce et hors taxe.

Opérationnel fin 2026

Il faudra cependant attendre avant la livraison et la mise en circulation, comme l'explique Julien Gérardin, directeur du syndicat. « Commander un bus, ce n'est pas commander une voiture. Il faut le configurer, avec des éléments qui nous semblaient participer au confort des usagers mais aussi des conducteurs, comme par exemple la climatisation, les emports de vélo, les girouettes numériques... Bref les carnets de commandes étant ce qu'ils sont, il faut compter quinze mois. » Soit une livraison puis mise en service prévues pour la fin 2026.

300 000 € pour tenir d'ici là

Et comme le rappelait le président du Syndicat mixte des transports suburbains de Nancy, Valentin Dethou, « ce n'est pas tant d'acheter des bus qui revient cher, mais biens leurs coûts de roulage et de maintenance ». Ceux-là mêmes qu'il va falloir aligner pour préserver le service d'ici l'arrivée des sept bus standards.

Puisque gouverner c'est prévoir, les membres du Syndicat (composé de la Métropole Grand Nancy (50 % des voix), du Bassin de Pompey (25 %), de Moselle et Madon (12,5 %)

et de Sel et Vermois (12,5 %)), ont voté une subvention exceptionnelle de 300 000 € pour assurer ce temps de passation jusqu'au renouvellement du parc. « Il s'agira d'assumer les coûts de réparation, de pièces, voire de location de véhicule afin d'assurer le service », précisait Julien Gérardin.

Il sera ensuite temps pour ce banc de bus usés d'envisager l'éventualité d'une seconde vie.

Un scénario possible lors de mises aux enchères lors desquelles, paraît-il en pareil cas, les acquéreurs se trouvent du côté de l'Europe de l'Est. ■



Au siège de Keolis Terres Nancéennes dirigé par Benjamin Meyran (à droite), le triumvirat du Syndicat, Julien Gérardin, Christian Forget, Valentin Dethou ont présenté le programme de renouvellement de la flotte du Syndicat mixte des transports suburbains de Nancy. Photo Cédric Jacquot

par Aymeric Humbert

